

14/06/2010

**Le 47^{ème} congrès de la CFDT à Tours¹,
un congrès exceptionnel et des engagements forts**

Trois membres de la commission exécutive du syndicat CFDT-MAE ont participé au 47^{ème} congrès confédéral de la CFDT qui s'est déroulé à Tours du 7 au 11 juin 2010 : Brigitte de Oliveira, Arnaud Le Masson et Thierry Duboc. Jean-Pierre Farjon, secrétaire général, était invité par la Confédération.

Ce congrès, très attendu de tous et largement couvert par les médias, a réuni 2 524 congressistes : 1.521 délégués, 177 salariés de la confédération, 234 militants de la région Centre et 170 invités, 167 interventions sur le rapport d'activités et 22 amendements sur la résolution d'orientation se sont succédés dans une ambiance conviviale mais néanmoins passionnée tout au long des quatre jours de débats.

La résolution d'orientation 2010-2014 se décline selon les thèmes suivants :

- Introduction : conjuguer le présent et le futur
- Reconstruire le pacte social dans un monde en mutation
 - Une répartition équitable des richesses
 - Des régulations indispensables
 - Des prélèvements plus justes et un système de protection sociale à consolider
 - Un syndicalisme engagé à tous les niveaux
- Les salariés au cœur de notre action
 - Notre ambition syndicale
 - Améliorer la vie au travail
 - Des parcours professionnels sécurisés et ascendants
 - Peser sur les questions de société
- Une CFDT proche des salariés, une organisation au service des adhérents et des militants
 - Le syndicalisme à un tournant
 - Un lien renforcé avec les salariés
 - Accompagner et soutenir les militants
 - Les adhérents, source de notre légitimité
 - Un fonctionnement à la hauteur de nos ambitions
 - Une CFDT ouverte
 - Une Assemblée des syndicats en 2012
- Conclusion : une organisation en mouvement

François Chèreque a, dans les trois discours prononcés (allocution d'ouverture, réponse aux interventions des syndicats et discours de clôture), tiré les conclusions du passé et dessiné l'avenir de la CFDT.

¹ <http://www.cfdt-congres-2010.fr>

Le passé tout d'abord : cette période de mutations et crises en tous genres, d'une intensité inconnue depuis 1929, avec son cortège de destruction massive de l'emploi et de dégradation des conditions de travail, a fait largement progresser les inégalités et les injustices et provoqué une attente grandissante à l'égard des syndicats. Les réformes conduites au pas de charge, sans concertation aucune et au détriment de la qualité du service et de la vie des salariés n'ont fait qu'amplifier les problèmes auxquels les équipes syndicales CFDT se trouvent confrontées au quotidien dans les entreprises comme dans les administrations. Elles les ont affrontés de manière déterminée, combative et cohérente, mais dans l'incertitude ambiante actuelle, les réponses apportées par le syndicalisme ne sont ni simples, ni évidentes à trouver : le syndicalisme, comme la société, est à la croisée des chemins.

L'avenir ensuite, évoqué ainsi dans le discours de clôture :

« Nous sortons renforcés de ce congrès. Il a donné le cap à notre action : reconstruire l'avenir avec les salariés. Dès demain dans les entreprises et les administrations, auprès des salariés, nous tiendrons ce cap avec une obsession : réduire les inégalités.

Nous tous, et tous les militants de la CFDT, nous avons la responsabilité, maintenant, de porter nos choix. [...]

Nous nous battons pour que nos propositions ne soient ni réduites ni caricaturées. Nous avons affirmé clairement quel était notre projet sur les retraites. Nous voulons une réforme globale, une réforme juste. Nous avons déjoué ensemble la volonté du gouvernement qui en distillant ces derniers jours des annonces provocatrices, a cherché à nous enfermer dans une opposition frontale. Il n'y a pas réussi.

Le gouvernement prend de grands risques, il maltraite la démocratie quand il agit à la hussarde.

Il doit désormais comprendre qu'il ne peut pas lancer des réformes d'envergure sans les acteurs sociaux. Le patronat doit entendre qu'avec la CFDT, il a face à lui une organisation qui sait ce qu'elle veut et qui sait où elle va.

Nous leur rappellerons notre détermination et nos objectifs lors de la **journée d'action du 24 juin**.

Le mandat du nouveau Bureau National s'ouvre dans une période de grande incertitude économique et sociale.

Notre seule certitude, c'est la mission qui est la nôtre : d'affronter la réalité, de refuser la résignation, de construire des réponses qui redonnent espoir aux salariés, espoir et confiance en l'avenir, espoir et confiance en l'Europe. »

Les débats sur plusieurs sujets d'actualité, très animés voire survoltés mais toujours très attendus, ont marqués les esprits, notamment sur les retraites et sur la Fonction Publique.

Les retraites :

Le gouvernement, pour des raisons en grande partie électoralistes mais aussi en raison de la crise financière mondiale, a avancé à 2010 la réforme des retraites initialement prévue pour 2013.

« Cette crise financière doit être réglée par des mesures financières, c'est-à-dire une **réforme fiscale**. Les salariés ne doivent pas être les seuls à payer la note des conséquences des dérives de la finance mondiale. La **solidarité nationale** doit être mobilisée : il faut mettre à contribution les hauts revenus, appliquer une taxation supplémentaire des revenus du capital et supprimer le bouclier fiscal. »

Le départ à 60 ans, « qui sanctionnerait ceux qui ont commencé à travailler tôt, ont un travail pénible et donc une espérance de vie plus courte, ceux qui ont eu des interruptions de carrière dues à la précarité, ou encore ceux qui se sont arrêtés pour élever leurs enfants, plus exactement des femmes qui ont de petits salaires » n'est ni négociable, ni amendable.

« Nous souhaitons une réforme qui s'inscrive dans la durée, qui pense l'avenir et qui réduise les inégalités : carrières longues, pénibilité, période de recherche d'emploi y compris d'un premier emploi, inégalités entre les hommes et les femmes, polypensionnés... Ce sont les conditions que nous posons au partage de l'espérance de vie entre travail et retraite, elles

Site Internet : www.cfdt-mae.fr



des choix, des actes, des résultats

forment un tout indissociable. En aucun cas cela ne peut se faire par un déplacement de l'âge légal de départ. »

« L'augmentation de la durée de cotisation n'est acceptable pour la CFDT qu'à la condition d'un partage des gains d'espérance de vie et d'une possibilité de choix renforcée. Les gains d'espérance de vie doivent faire l'objet d'un partage équilibré entre durée de cotisation supplémentaire ouvrant un droit à une retraite à taux plein et temps de retraite supplémentaire".

Comme l'annonce Jean-Louis Malys, secrétaire national et rapporteur de l'amendement en question, « le débat sur les conditions de l'augmentation de la durée de cotisation est un moment fort de notre congrès ». De la réponse à cette question, de « notre capacité à faire des propositions, à poser les conditions d'une réforme alternative incluant ce paramètre dépendra la possibilité de la CFDT de repasser à l'offensive contre une réforme injuste et bâclée ».

Selon lui, « la CFDT ne serait plus tout à fait la CFDT si elle se contentait de s'en tenir au refus » de modifier l'âge légal. Il s'agit bien de « dépasser la contestation pour faire des propositions ».

Il souligne que « l'augmentation de l'espérance de vie est un fait (...) qui explique pour partie les besoins de financement des régimes de retraite ».

Si tout nouvel allongement de la durée d'activité est rejeté, « le risque est grand que les jeunes générations refusent d'assumer la totalité de l'effort demandé aux salariés ». Cela, juge-t-il, « ouvrirait le chemin à la capitalisation ».

Le syndicat Interco de Seine-Maritime, qui a déposé l'amendement, déclare qu'il n'est pas en opposition avec la philosophie du texte mais avec sa rédaction et critique un flou trop important et l'exploitation qui pourrait en être faite.

L'amendement proposant de supprimer la référence à un projet d'allongement de la durée de cotisation a finalement été repoussé à 58,9 %.

La délégation de la CFDT-MAE a voté contre cet amendement.

La fonction publique :

« Pour la CFDT, la situation que connaissent les agents des services publics est devenue intolérable. Avec la RGPP et le dogme du non remplacement d'un départ en retraite sur deux, nous assistons à une « désorganisation organisée » des services de l'Etat. [...] La perte de sens de leur mission, l'addition de tâches contradictoires, l'absence de réponse sur leur avenir ont fait naître chez de nombreux agents un sentiment de désarroi. L'absence totale de concertation et de dialogue social dans la mise en oeuvre de la RGPP a été interprétée comme une marque de mépris des pouvoirs publics à l'égard de ces agents. [...]

Oui, le bilan de la RGPP est sans appel : manque de visibilité sur les orientations, désorganisation de services avec pour conséquences une baisse de la qualité du service public, l'aggravation des conditions de travail, fonctionnaires sans repère et surtout, l'absence totale de dialogue social à tous les niveaux. »

L'amendement demandant de retirer la proposition de "réfléchir aux conditions d'unification des régimes (de retraite) et aux contreparties nécessaires" a été repoussé à 79,1 %, malgré les craintes exprimées par certains syndicats.

La délégation CFDT-MAE a voté pour cet amendement.

La résolution d'orientation, ainsi amendée a été adoptée avec 76,9 % des voix et le nouveau bureau national a renouvelé le mandat de François Chérèque pour quatre ans.

Site Internet : www.cfdt-mae.fr



des choix, des actes, des résultats